

Zone d'éducation prioritaire : pour toutes les écoles qui en ont besoin !

Appel des écoles non-ZEP demandant la classification ZEP : compte-rendu d'audience DSDEN du 28/11/2013

Présents administration :

- Christian ZAMUNER, IEN chargé de l'Education Prioritaire dans le département
- Mme PLET, IEN 1er degré

Présents enseignant-es :

- Groupe scolaire Vallès, Varlin, L. Michel d'Aubervilliers
- Groupe scolaire Delbo, Amrouche d'Aubervilliers
- Groupe scolaire Dolto, Rousseau, Maataï d'Aubervilliers
- Membres du Rased, Aubervilliers 1
- Ecole Marie Curie, Bobigny
- Groupe scolaire Pêche d'or, Wallon, Bagnolet
- Groupe scolaire Langevin, Wallon, Romainville
- Ecole primaire Opaline, Lacore, St Denis

Présents représentantes syndicales :

- Elodie Boussarie pour SUD Education Créteil
- Fabienne Chabert pour CGT Educ'Action

1. Constats et revendications mises en avant par les collègues

- Crainte sur le recentrage des ZEP à venir : quels moyens en termes de RASED, d'effectifs, stabilités des équipes
- Pour certaines écoles, la demande de classement ZEP est faite depuis 1999 (Vallès/Varlin/Michel à Aubervilliers). Certes un « accord oral » permet d'avoir des effectifs « normes zep » mais quelle garantie pérenne ?
- Exemple du groupe scolaire de Romainville pour lequel cet « accord oral » a sauté : effectifs au-delà des normes ZEP, suppression du maître supplémentaire...
- Quid des nouvelles écoles construites ? (à Aubervilliers, Saint-Denis) La carte zep est restée figée alors que les besoins se sont accrus
- Mise en avant des positions de certaines mairies qui ont refusé des classements ZEP alors que les difficultés sociales des familles sont largement avérées
- Remise en cause des critères de classement ZEP : Pourquoi demander l'avis des maires ? Il faut des critères clairs et transparents
- Problème des décharges de direction : les collègues directeurs-trices ont besoin de plus !
- Carte scolaire mouvante (particulièrement à St Denis et Aubervilliers), difficultés et combats chaque année pour éviter la fermeture de classe : situation intenable pour les directeurs-trices
- Situation difficile de l'école Curie de Bobigny qui demande à être rattachée au réseau ECLAIR du collège afin d'avoir des moyens supplémentaires
- Même situation pour la nouvelle école de Saint-Denis qui n'est rattachée ni au réseau ECLAIR, ni classée ZEP alors que 90% des élèves viennent d'une école ZEP
- Comment faire pour que l'éducation prioritaire ne soit pas vidée de son contenu ?
- Les ZEP ce n'est pas seulement la carte scolaire
- Assistants d'éducation ? Budgets ZEP ? Budget politique de la ville ? RASED ?
- Compter les UPE2A dans les effectifs ?
- Pourquoi y a-t-il eu des classements ZEP à Montreuil et La Courneuve cette année et pas ailleurs ?

2. Les réponses de l'administration

Retour sur l'histoire de l'éducation prioritaire

En 82/83, le Val de Marne comptait 9.4% d'écoles classées ZEP, la Seine Saint Denis 6.8% et la Seine et Marne 5%.

Depuis, le nombre de ZEP n'a cessé de croître. Aujourd'hui, 30% des écoles sont ZEP dans le Val de Marne, 42.3% en Seine Saint Denis et 11% en Seine et Marne.

Il y a eu des vagues de classement et des choses sont figées pendant des décennies.

Une convention d'objectifs a été signée entre Vincent Peillon, ministre de l'Education Nationale et Philippe Lamy, ministre délégué à la ville, le 7 octobre dernier.

Cette convention prévoit que les quartiers situés en zone urbaine sensible bénéficient en priorité des emplois qui seront créés au titre de la refondation de l'école. Ainsi, dans le dispositif "plus de maîtres que de classes", 25% des nouveaux postes créés pour la scolarisation des enfants de moins de trois ans seront alloués aux établissements situés dans les territoires prioritaires de la politique de la Ville.

Concernant le 93, M. Zamuner ne peut pas répondre aux situations précises qui sont présentées. Calendrier de la réforme oblige !

Et pourtant :

- La rentrée 2013 a vu un bon nombre d'écoles du département dépasser les seuils ZEP acquis par la lutte de 1998 (23 élèves en élém / 25 en mater)
- Le dispositif « plus de maîtres que de classe » n'a pas été appliqué dans notre département puisque les 29 postes existaient déjà là et sont loin d'être à la hauteur des besoins des 42.3% des écoles ZEP du 93 !
- L'accueil des enfants de moins de 3 ans : seulement 16 classes ont été créées, ce qui est, là encore bien insuffisant !
- L'annonce que la réforme de l'éducation prioritaire se fera à moyens constants ne nous rassure pas sur ce que nous attendons dans notre département !

Appel soutenu par les organisations syndicales :



